

Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobiliers (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.Financelmmo.com

Prêt relais pour acquisition d'une nouvelle résidence principale

- 1** Généralités sur le crédit relais.
- 2** Bénéficiaires du 1% patronal.
- 3** Les opérations immobilières concernées par le 1% patronal.
- 4** A quel montant de prêt patronal avez-vous droit ?
- 5** Le taux d'intérêt et la durée.
- 6** En résumé.
- 7** Questions / Réponses.

1 - Généralités sur le crédit relais

L'organisme collecteur peut accorder un prêt relais pour acquérir un nouveau logement, permettant de faire la jonction financière entre l'achat du nouveau logement et la vente du précédent (après engagement du propriétaire).

Note : l'employeur n'est pas habilité à consentir ce type de prêt.

2 - Bénéficiaires du 1% patronal.

Le prêt patronal doit être :

- salarié d'une entreprise privée non agricole du secteur assujéti (de plus ou de moins de 10 salariés) ;
- en mobilité professionnelle ;
- en situation de perte d'emploi consécutive à un plan social.

3 - Les opérations immobilières concernées par le 1% patronal.

L'achat d'une nouvelle résidence principale, pour des raisons de mobilité professionnelle.

Note : Un prêt relais ne peut pas être accordé pour des travaux d'amélioration d'un logement ancien ou d'agrandissement.

4 - A quel montant de prêt patronal avez-vous droit ?

Le montant du prêt relais ne peut dépasser 70 % de la valeur du logement précédant, dans la limite de 6 fois le montant maximal accordé pour un prêt 1 % :

Plafonds d'emprunt du prêt relais :

-- Montant maximal (6 fois le montant du 1 %) --	
Zone I	105.600 €
Zone II	86.400 €
Zone III	67.200 €

(date de dernière mise à jour : 01/04/2007)

-- Montant maximum empruntable pour le 1 % logement --		
Zone I	Zone II et DOM	Zone III
17.600 €	14.400 €	11.200 €

(date de dernière mise à jour : 01/04/2007)

Légende	
zone I	Agglomération de Paris, Zones d'urbanisation et villes nouvelles de la région Ile de France.
zone I Bis	Paris et communes limitrophes.
zone II	Région Ile de France hors zone I, Agglomération et communauté urbaine de plus de 100.000 habitants, Zone d'urbanisation et villes nouvelles hors régions Ile de France, Iles non reliées au continent, Cantons du département de l'Oise : Creil, Nogent-sur-Oise, Creil sud, Chantilly, Montataire, Neuilly-en-Thelle, Pont Saint Maxence, Senlis, Nanteuil le Haudouin.
zone III	Reste du territoire à l'exclusion des départements d'Outre mer.

5 - Le taux d'intérêt et la durée.

Quelle est la durée du prêt 1% patronal :

Sa durée est de 1 an, renouvelable une fois.

Le taux d'intérêt du crédit relais :

Le taux d'intérêt est de 1 % (hors assurances, frais de dossier, garantie).

6 - Petit résumé sur ce prêt employeur.

Prêt relais permettant de faire la jonction financière entre l'achat d'un nouveau logement et la vente du précédent.

7 - Questions / Réponses.

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinancelImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

